

MAIRIE DE SAINT ALBAN D'AY

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{ER} OCTOBRE 2019

Le conseil municipal, sur convocation adressée le mardi 24 septembre 2019 s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Saint Alban d'Ay le mardi 1^{er} octobre 2019 à 20 heures 00 sous la présidence d'André FERRAND, Maire.

Présents : Mmes Marie-France DELHORME, Nicole DELOCHE, Delphine GAGNAIRE, Mme Marie-Hélène PALISSE à partir de 20h30 et

Mrs Gaëtan JUILLAT, Guy LAFFONT, Julien SOTON, Denis TALANCIEUX,

Procurations :

Mme Carine CHEVALIER donne pouvoir à Mme Marie-France DELHORME

M. Jean-Marc MONCELON donne pouvoir Mme Nicole DELOCHE

M. Christian VERNEY donne pouvoir à M. André FERRAND

Absents :

Mme Marie-Hélène TERRU

M. Fabien JABLECKI

Excusée :

Mme Carine CHEVALIER

Mme Marie-Hélène PALISSE jusqu'à 20h30

M. Jean-Marc MONCELON

M. Christian VERNEY

Secrétaire de séance :

Mme Delphine GAGNAIRE

~~~~~  
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le procès verbal de la précédente réunion en date du mardi 30 juillet 2019. Aucune observation. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

***Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :***

### **Finances locales**

#### **▪ Décisions budgétaires :**

- Ecoles :
  - ✓ Subvention pour l'activité piscine / Année scolaire 2019-2020 ; *(dèl. 2019 062)*
  - ✓ Amicale laïque :
    - Complément de subvention / Année scolaire 2019/2020 ; *(dèl. 2019 071)*
- Terrain de football :
  - ✓ Virement de crédit n°3 – Création de l'opération 186 « Terrain de football – Mise aux normes » ; *(dèl. 2019 064)*
- H.L.M. / ALLIADE HABITAT :
  - ✓ Réfection des enrobés de la copropriété ALLIADE HABITAS / KINESITHERAPEUTES ; *(dèl. 2019 065)*

### **Autres domaines de compétences**

#### **▪ Autres domaines de compétences des communes**

- Conseil Départemental de l'Ardèche :
  - ✓ Appel à manifestation d'intérêt pour l'achat de mobilier vélo. *(dèl. 2019 070)*

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité des membres présents, le rajout des points susnommés, à l'ordre du jour du conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 20h00.

~~~~~  
Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour :

MAIRIE DE SAINT ALBAN D'AY

Urbanisme

▪ **Droit de préemption urbain :**

- Quartier «Les Chavannes» - M. Malika MORAND
- Quartier «Le Besset» - M. Alain FERRAGUT
- Quartier «Le Village Nord » - M. Christophe BRUNET
- Quartier « Bécuze » - Mme et M. Michel ROBIN

Finances locales

▪ **Décisions budgétaires :**

- Ecole publique du Petit prince :
 - ✓ Classe découverte – Année scolaire 2019/2020 ; *(dèl. 2019 061)*
 - ✓ Achat de mobilier scolaire – Sollicitation financière. *(dèl. 2019 063)*
- Terrain de football :
 - ✓ Acquisition d'une main courante. *(dèl. 2019 065)*
- Commerces ambulants :
 - ✓ Modification du tarif des droits de places. *(dèl. 2019 066)*
- H.L.M. / ALLIADE :
 - ✓ Entretien des abords des H.L.M. :
 - Convention. *(dèl. 2019 067)*

Autres domaines de compétences

▪ **Autres domaines de compétences des communes**

- Syndicat Mixte de l'Ay-Ozon :
 - ✓ Validation du RPQS 2018 du SPANC *(dèl. 2019 069)*
- Inauguration du 12 octobre 2019 :
 - ✓ L'Espace des Truffoles,
 - ✓ Terrains de boules,
 - ✓ Vestiaires du terrain de football.

Divers

2. Urbanisme

2.3 Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son droit pour les transactions à :

- Parcelles : AY 119 / AY 120 / AY 122 - Quartier « Bécuze » - Mme et M. Michel ROBIN ;
- Parcelle : AK 24 – 510 Rue de la Fontaine « Village Nord » - M. Christophe BRUNET ;
- Parcelles : AZ 201 / AZ 204 – Quartier « Le Besset » - M. Alain FERRAGUT ;
- Parcelles : AL 419 et AL 422 – 1165 rue de la Fontaine - Quartier « Les Chavannes » - Mme Malika MORAND

N°2019-061

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Subvention pour la classe de découverte 2019/2020 – Ecole publique du Petit Prince

Mme Nicole DELOCHE expose au Conseil Municipal qu'il faut déterminer le montant de la subvention aux associations scolaires pour les classes de découverte de l'année scolaire 2019/2020.

MAIRIE DE SAINT ALBAN D'AY

Ecole du Petit Prince :

- Lieu du séjour : Les Etables,
- Date du départ : du 1^{er} juin 2020 au 5 juin 2020
- 20 élèves concernés,
- 5 journées – 4 nuits.

M. le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'attribuer une subvention de 11 € par enfant et par nuitée ;

INSCRIT les crédits nécessaires au compte 6574 du budget général de la commune ;

CHARGE le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches et signatures utiles et nécessaires à la mise en application de cette délibération.

Date du visa de la Sous-préfecture de Tournon sur Rhône : le 04/10/2019

~~~~~  
**N°2019-062**

### **7. Finances locales**

#### **7.1 Décisions budgétaires**

##### **Subvention pour l'activité piscine / année scolaire 2019/2020**

Madame Nicole DELOCHE expose qu'il faut déterminer le montant de la subvention pour l'activité piscine pour l'année scolaire 2019/2020, pour les deux Ecoles de la commune.

- **Ecole publique du Petit prince** : un cycle piscine GS au CM2 soit 68 élèves à l'espace Aquavaure à Annonay. Ce projet se déroulera sur deux périodes les jeudis matins et/ou après-midi du 9/09/2019 au 06/12/2019 et du 23/03/2020 au 18/06/2020 ;
- **Ecole privée St Roch** : un cycle piscine pour 31 élèves à l'espace Aquavaure à Annonay. Ce projet se déroulera de décembre 2019 à mars 2020.

M. le Maire propose d'allouer, pour chaque Ecole, une subvention exceptionnelle de 10,00 € par enfant pour le cycle complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Pour : 11    Contre : 0    Abstention : 0

- **DECIDE** d'allouer, pour chaque Ecole, une subvention exceptionnelle de 10,00 € par enfant pour le cycle complet.

*Date du visa de la Sous-préfecture de Tournon sur Rhône : le 04/10/2019*

~~~~~  
N°2019-063

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Sollicitation d'une subvention pour l'achat de mobilier scolaire – Ecole Publique du Petit Prince

Mme Nicole DELOCHE donne lecture du courrier de Mme Valérie AUBERT, directrice de l'Ecole publique du Petit Prince dans lequel elle sollicite l'aide financière de la Municipalité dans le cadre de la mise en place, d'un nouveau fonctionnement plus dynamique appelé « classe flexible », permettant de rendre la classe des CM1 et CM2 plus accueillante.

En effet, en complément de meubles et assises « classiques », Mme AUBERT souhaiterait intégrer du nouveau mobilier (tabourets MOGOO et support de travail ZTOOL).

MAIRIE DE SAINT ALBAN D'AY

Mme DELOCHE fait part du coût relatif à l'achat de ce matériel, soit 316,80 €.

M. le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur la participation que pourrait attribuer la Municipalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE de financer intégralement l'achat du matériel, soit 316,80 € ;
INSCRIT les crédits nécessaires au compte 6574 (fonctionnement) du budget général de la commune ;
CHARGE le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches et signatures utiles et nécessaires à la mise en application de cette délibération.

Date du visa de la Sous-préfecture de Tournon sur Rhône : le 04/10/2019

~~~~~  
**N°2019-064**

### **7. Finances locales**

#### **7.1 Décisions budgétaires**

##### **Virement de crédit n°3 – Op Terrain de football/Mise aux normes**

M. le Maire propose le virement de crédit n°3 ci-dessous, pour le budget général 2019 :

| INVESTISSEMENT                                             |             |                             |         |
|------------------------------------------------------------|-------------|-----------------------------|---------|
| Dépenses                                                   |             | Recettes                    |         |
| Article (Chap.) - Opération                                | Montant     | Article (Chap.) - Opération | Montant |
| 020 (020) – Dépenses imprévues                             | 6 000,00    |                             |         |
| 21728 (21) – 186 – Agencements et aménagements de terrains | - 6 000,00  |                             |         |
|                                                            | <b>0,00</b> |                             |         |
| <b>Total Dépenses</b>                                      | <b>0,00</b> | <b>Total Recettes</b>       |         |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** le virement de crédit n°3 comme exposé ci-dessus, pour le budget général 2019;

**CHARGE** le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches et signatures utiles et nécessaires à la mise en application de la délibération.

*Date du visa de la Sous-préfecture de Tournon sur Rhône : le 04/10/2019*

~~~~~  
N°2019-065

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Terrain de football – Mise aux normes – Acquisition d'une main courante

M. le Maire informe l'assemblée de l'évolution des travaux des vestiaires du terrain de football.

M. le Maire précise, qu'afin de respecter les mises aux normes du terrain de football, et au vu de l'inauguration et de la visite du FAFA, il devient urgent d'installer une main courante.

Vu la délibération n°2018 015 qui donne délégation au Maire en matière de marchés publics.

M. le Maire, après étude de plusieurs devis, fait part, que le plus intéressant financièrement est celui de SYNERGIE SPORTS, Entreprise domiciliée à PELUSSIN (42410), ZA le planil :

✓ 3 500,00 € HT ;

M. le Maire fait part de l'approbation du devis d'un montant de 3 500,00 € HT de l'entreprise sus nommée.

Oui l'exposé de M. le Maire,

MAIRIE DE SAINT ALBAN D'AY

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

APPROUVE l'acquisition d'une main courante dans le club house ;
APPROUVE la signature du devis par M. le Maire, de SYNERGIE SPORTS, Entreprise domiciliée à PELUSSIN (42410), ZA le planil, d'un montant de 3 500,00 € HT ;
DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019 – Investissement – opération 186 – Mise aux normes du Terrain de football – compte 21728.

Date du visa de la Sous-préfecture de Fourmion sur Rhône : le 04/10/2019

~~~~~  
**N°2019-066**

### **7. Finances locales**

#### **7.1 Décisions budgétaires**

##### **Commerces ambulants – Tarif des droits de place**

M. le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de règlementer l'occupation du domaine public afin d'éviter les ventes ou déballages sauvages sur la voie publique.

Il est précisé que, conformément à l'article L. 2212-2 et L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, moyennant le paiement de droits fixés par un tarif dûment établi, donner des permis de stationnement ou de dépôt temporaire sur la voie publique, sous réserve que cela n'entraîne aucune gêne pour la circulation et la liberté du commerce.

La fixation du montant des redevances de stationnement relève du Conseil Municipal.

Où l'exposé du Maire et,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Pour : 12    Contre : 0    Abstention : 0

**DECIDE** de fixer le tarif annuel des droits de place pour les commerces ambulants venant hebdomadairement sur la commune de St Alban d'Ay comme suit :

- ✓ **Place de la Calade : 75 €**
- ✓ **Espace des Truffoles : 75 €**

**DECIDE** de fixer un tarif des droits de place de **15 €** par venue pour les commerces ambulants ne venant pas de façon régulière sur la commune de St Alban d'Ay ;

**DECIDE** d'appliquer les tarifs à compter du 1er octobre 2019 ;

**DECIDE** d'abroger la délibération du 6 décembre 2012 ;

**DECIDE** d'inscrire les recettes en fonctionnement du budget principal - compte 7336

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la mise en place de cette délibération.

*Date du visa de la Sous-préfecture de Fourmion sur Rhône : le 04/10/2019*

~~~~~  
N°2019-067

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Entretien des espaces verts des HLM – ALLIADE HABITAT

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal que la société ALLIADE HABITAT, dont le siège social sis 71 Faubourg Saint Jean 43000 LE PUY-EN-VELAY, dédommage la commune de St Alban d'Ay, pour la prestation effectuée par les services techniques municipaux, dans le cadre du désherbage et de la tonte des pelouses des HLM sis 30 route des Prés sous chavannes St Alban d'Ay, patrimoine de cet organisme.

Une convention sera passée pour le règlement de cette prestation.

D'un commun accord les parties ont fixé le montant de la prestation à **1 000,00 €**.

MAIRIE DE SAINT ALBAN D'AY

Cette prestation sera demandée annuellement.

Où l'exposé du Maire et,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

APPROUVE cette proposition,
AUTORISE le Maire à signer la convention.

Date du visa de la Sous-préfecture de Fournon sur Rhône : le 04/10/2019

~~~~~  
**N°2019-068**

### **7. Finances locales**

#### **7.1 Décisions budgétaires**

##### **Réfection des enrobés de la copropriété – ALLIADE HABITAT/KINESITHERAPEUTES**

M. le Maire fait part de la vétusté de l'enrobé de la copropriété **HP6174 ALLIADE HABITAT** dont le siège social sis 71 Faubourg Saint Jean 43000 LE PUY-EN-VELAY / **KINESITHERAPEUTES** sis St Alban d'Ay (Ardèche) – 30 route des Prés-sous-Chavannes, **patrimoine de cet organisme**, et qu'il est nécessaire de procéder à une réfection.

M. le Maire propose à l'assemblée que la Municipalité prenne en charge 25 % du montant HT du devis présenté par la Sté ALLIADE HABITAT, soit 8 232,75 € x 25 % = 2 050,00 €, côte part revenant au cabinet de kinésithérapeutes afin de sécuriser l'accès des personnes devant recevoir des soins auprès de Mme Caroline WEBER et ses collaborateurs.

Où l'exposé du Maire et,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

**DECIDE** que la Municipalité prenne en charge 25% du montant HT soit 8 232,75 € x 25 % = 2 050,00 € côte part revenant au cabinet de kinésithérapeute afin de sécuriser l'accès des personnes devant recevoir des soins auprès de Mme Caroline WEBER et ses collaborateurs.  
**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

*Date du visa de la Sous-préfecture de Fournon sur Rhône : le 04/10/2019*

~~~~~  
N°2019-069

9. Autres domaines de compétences

9.1 Autres domaines de compétences des communes

Validation du R.P.Q.S. 2018 du SPANC du Syndicat Mixte de l'Ay Ozon

Mme Nicole DELOCHE fait une présentation générale du rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2018 (RPQS) du SPANC AY-OZON, validé lors du conseil syndical du 26 juin 2019.

Mme DELOCHE précise que conformément à la réglementation, ce RPQS 2018 doit être présenté au sein de chaque conseil municipal dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice soit avant fin décembre 2019.

Mme DELOCHE développe les points suivants :

- Présentation du SPANC du SM de l'Ay et de l'Ozon,
- Indicateurs techniques,
- Indicateurs financiers,
- Indicateurs de performance.

MAIRIE DE SAINT ALBAN D'AY

M. le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

VALIDE le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service 2018 (RQPS) du SPANC AY-OZON.

Date du visa de la Sous-préfecture de Tournon sur Rhône : le 04/10/2019

~~~~~  
**N°2019-070**

### **9. Autres domaines de compétences**

#### **9.1 Autres domaines de compétences des communes**

##### **Conseil Départemental de l'Ardèche – Appel à manifestation d'intérêt pour l'achat de mobilier vélo.**

M. le Maire expose que le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche a décidé de mettre à disposition gratuitement du mobilier vélo à destination des collectivités, d'où la mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'achat de mobilier vélo.

Il s'agit d'une première étape, avec du mobilier défini : supports vélos, abris collectifs ouverts avec racks, box à vélos sécurisés et bagagerie.

M. le Maire précise que la collectivité doit renvoyer sa demande de mobilier en remplissant le tableau transmis par le Conseil Départemental de l'Ardèche.

M. le Maire propose l'acquisition de 2 abris collectifs ouverts, racks 5 vélos (L : 3000 mm).

M. le Maire précise que la livraison des abris collectifs sera assurée par le prestataire et la pose du matériel reste à la charge de la collectivité.

Ce mobilier sera disponible à partir du mois de novembre 2019.

M. le Maire demande au conseil de délibérer :

|                                               |            |                |
|-----------------------------------------------|------------|----------------|
| Le conseil municipal, après en avoir délibéré |            |                |
| Pour : 12                                     | Contre : 0 | Abstention : 0 |

**APPROUVE** l'acquisition à titre gratuit de 2 abris collectif ouverts, racks 5 vélos (L : 3000 mm) ;  
**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

*Date du visa de la Sous-préfecture de Tournon sur Rhône : le 04/10/2019*

~~~~~  
N°2019-071

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Amicale Laïque – Subvention année scolaire 2019/2020

Madame Nicole DELOCHE fait part du bilan comptable de l'Amicale laïque pour l'année scolaire 2019/2020. Mme DELOCHE précise que la subvention versée annuellement à l'association est de 600,00 €.

Le bilan fait apparaître un résultat négatif.

M. le Maire propose, au vu du résultat du bilan comptable, de verser à l'Amicale Laïque, un complément à la subvention annuelle de 200,00 €

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

MAIRIE DE SAINT ALBAN D'AY

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE de verser un complément à la subvention attribuée annuellement à l'Amicale Laique pour l'année scolaire 2019/2020, soit 200,00 € ;

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires en fonctionnement du budget principal de la commune – compte 6574 ;

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette décision.

Date du visa de la Sous-préfecture de Tournon sur Rhône : le 10/10/2019

DIVERS

✓ **Le Grand Prix des Maires**

M. le Maire fait part du lancement de la 2^{ème} édition du « Grand Prix des Maires » organisé par RMC en partenariat avec l'association des Maires de France.

M. le Maire propose aux conseillers de participer à cette édition. La commune postulerait pour la thématique : Développement durable.

Le projet présenté serait la création de la place publique « Espace des Truffoles » qui intègre un sol auto drainant constitué de pavés encastrés dans des grilles, posés sur différents lits de gravier. Il sera précisé que les pavés ont été posés suite à l'organisation d'une journée citoyenne début juillet 2017.

La candidature de la commune devrait être déposée au plus tard le vendredi 4 octobre 2019.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de participer à la 2^{ème} édition du « Grand Prix des Maires » avec le projet susnommé.

✓ **Inauguration du 12 octobre 2019**

M. le Maire rappelle l'inauguration des projets communaux (l'Espace des Truffoles, les terrains de boules, les vestiaires de football) qui aura lieu le 12 octobre 2019 à 14h45.

La cérémonie commencera par la visite des nouveaux vestiaires au terrain de football. M. Hubert LACOSTE, président de l'AAJA section foot, fera une présentation du club. Le ruban sera tenu par l'équipe féminine.

Ensuite la visite se continuera aux terrains de boules avec la présentation du club par le président de l'amicale boule, M. Thierry DELOCHE.

La cérémonie se terminera avec l'inauguration de l'espace des Truffoles avec les discours des Officiels.

Un chapiteau et des tables fournis par le Comité des fêtes seront installés.

M. le Maire souhaite le maximum d'élus présents pour aider à l'installation et au bon déroulement de cette inauguration.

Le restaurant « La Truffolie » et la boulangerie « Mégane et Johan » assureront la restauration et le service

✓ **Commission environnement**

MAIRIE DE SAINT ALBAN D'AY

Suite à la dernière réunion de la commission environnement, M. Denis TALANCIEUX fait part aux membres du conseil de l'installation de trois hôtels à insectes. Ils seront installés au Parc, à l'École publique du Petit Prince et à l'École St Roch.

M. TALANCIEUX précise que le bois a été fourni par M. le Maire et qu'il a lui-même effectué le montage.

Les conseillers les remercient.

M. le Maire remercie M. TALANCIEUX pour tous les travaux qu'il effectue sur la commune, entre autres, la réparation de la borne d'eau pour les campings cars et du monnayeur.

✓ **Assemblée Générale de l' Ecole St Roch, vendredi 27 octobre 2019**

Mme Nicole DELOCHE fait un résumé de la réunion.

Le cross annuel organisé avec l'École Publique du Petit Prince est prévu le vendredi 18 octobre au terrain de football

✓ **Vœux 2020**

M. le Maire informe l'assemblée que la cérémonie des vœux 2020 aura lieu le vendredi 3 janvier.

~~~~~  
**TOUR DE TABLE**

**M. Guy LAFFONT** demande à ce que les plantes grasses qui débordent sur le trottoir dans la rue de la fontaine au niveau du numéro 845 soient taillées. M. le Maire rédigera un courrier au propriétaire.

**Mme Marie Hélène PALISSE** souhaite connaître les raisons de l'installation d'un menhir. M. le Maire précise que ce menhir provient de la région du Sidobre. C'est une pierre exceptionnelle, par sa taille, sa forme et son grain. Cependant, il réserve les explications pour l'inauguration du 12 octobre 2019 à 14h45

~~~~~  
L'ordre du jour étant épuisé, personne n'ayant rien à ajouter, la Maire lève la séance à 21h58.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits ; et ont signé tous les membres présents.

<i>Carine CHEVALIER</i> <i>(pouvoir à Mme Marie-France DELHORME)</i>	<i>Marie-France DELHORME</i>	<i>Nicole DELOCHE</i>
<i>Delphine GAGNAIRE</i>	<i>Marie-Hélène PALISSE</i>	<i>Laurence PRUNARET</i> <i>(démission le 07 septembre 2017)</i>
<i>Marie-Hélène TERRU</i> <i>(absent)</i>	<i>André FERRAND</i>	<i>Fabien JABLECKI</i> <i>(absent)</i>
<i>Gaëtan JUILLAT</i>	<i>Guy LAFFONT</i>	<i>Jean-Marc MONCELON</i> <i>(pouvoir à Mme Nicole DELOCHE)</i>
<i>Julien SOTON</i>	<i>Denis TALANCIEUX</i>	<i>Christian VERNEY</i> <i>(pouvoir à M. André FERRAND)</i>

